

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 102**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Action Module d'Insertion Entrée Linguistique : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Espace Pédagogie Formation France (E.P.F.F.)

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413317377**

## PRESENTATION

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, le Département est chef de file de la politique publique d'insertion et, à ce titre, il a en charge l'insertion sociale et professionnelle.

La loi précise que le bénéficiaire du RSA a droit à un accompagnement social et/ou professionnel adapté à ses besoins et organisé par un référent unique, si et seulement si, il est titulaire d'un contrat d'engagement réciproque (CER).

La demande présentée dans le rapport ressort de cette politique obligatoire. Elle est portée par une association.

L'action relève de l'accompagnement socio professionnel.

Les personnes relevant de cet accompagnement socioprofessionnel sont des personnes sans emploi depuis plus d'un an mais pour lesquels une formation par exemple est nécessaire pour leur permettre d'accéder à l'emploi.

Le Conseil départemental a inscrit le présent dispositif dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) 2014-2016. Ce document définit sa politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins et l'offre locale, et en planifie les actions.

Pour toutes ces actions, la collectivité a convenu de financer en participant pour la première partie aux dépenses de structure et pour la seconde partie aux résultats obtenus, selon l'action. En aucun cas il ne s'agit de subvention de fonctionnement de ladite association.

C'est dans ce cadre que l'association Espace Pédagogie Formation France (E.P.F.F) propose l'action intitulée : « **Module d'Insertion Entrée Linguistique** » (MIEL), en faveur de 20 bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (BRSA) sur un parcours type de 500 heures et représentant un volume d'heures attendues de 9000 heures. Le déroulement de l'action s'effectue sur le territoire des 1<sup>er</sup> / 5<sup>ème</sup> / 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements de Marseille.

Ce dispositif de formation linguistique s'adresse à un public BRSA cumulant à la fois des difficultés d'ordre social (familiales, logement, administratives...) et des difficultés d'acquisition et d'expression de la langue française, de réels freins avérés à l'insertion socioprofessionnelle.

L'action se déroule dans le cadre d'entrées et sorties permanentes sur un parcours d'accompagnement individualisé afin d'inscrire le participant dans une dynamique d'acquisition.

Dès l'admission du bénéficiaire dans le dispositif, un pré-diagnostic est opéré afin d'orienter la participation sur un parcours pédagogique adapté en prenant en considération le profil sociolinguistique et les objectifs d'insertion socioprofessionnelle.

Le stagiaire est orienté sur l'un des 5 parcours proposés, constitués de différents modules linguistiques :

- Parcours « Premières bases » destiné principalement aux BRSA en situation d'analphabétisme ;
- Parcours « Autonomie dans la vie courante » axé sur la communication orale, l'autonomie et la mobilité ;
- Parcours « Autonomie dans la vie professionnelle » ;
- Parcours « Actualisation des savoirs » ;
- Parcours « Voix Express compétences » destiné aux apprenants français langue étrangère, qualifiés dans leur pays d'origine.

Ces parcours ont un rythme d'intervention différent (mi-temps ou temps complet).

L'association propose au public BRSA des modules de savoirs de base (Français, Mathématiques et TIC -Technologies de l'Information et de la Communication-) complétés par des ateliers sociolinguistiques (« vivre ensemble », « mobilité sociale », « méthodologies d'apprentissage », « culture et inter culturalité », « vie professionnelle »).

Prochainement, des modalités d'alternance en entreprises seront proposées aux bénéficiaires ayant un objectif d'insertion professionnelle dans le but de leur faire acquérir les connaissances du métier et du secteur professionnel visé. La durée des stages varie de 3 à 10 jours. Par ailleurs, la préparation de certains BRSA à une validation des compétences professionnelles transversales dans le cadre du dispositif CléA (Certificat interprofessionnel d'acquisition des savoirs de base) ainsi qu'à différents diplômes comme le Diplôme d'Etudes de la Langue Française (DELFF) est prévue.

Des rencontres individualisées hebdomadaires sont également programmées afin d'évaluer, d'améliorer et de redéfinir les besoins de chaque BRSA.

En fonction de l'avancement du projet du bénéficiaire et de ses acquis linguistiques, le stagiaire poursuit, le cas échéant, son parcours pédagogique. Ce dernier peut être intégré sur un nouveau parcours adapté à sa progression.

En tout état de cause, les prolongations de parcours supérieurs à 500 heures ou dépassant 12 mois ainsi que les réinscriptions dans l'action seront validées par le Pôle d'Insertion.

Des synthèses intermédiaires et finales sont transmises au référent de parcours.

**Le bilan final de l'action arrêté au 31/10/2015** atteste que 29 bénéficiaires du RSA ont bénéficié de cette formation pour un total de 8025 heures.

Sur les 25 personnes sorties au 30/09/2015 :

- 12 personnes ont réalisé un parcours de 120 à 240 heures ;
- 2 personnes ont réalisé un parcours de 240 à 360 heures ;
- 6 personnes ont réalisé un parcours de 360 à 500 heures ;
- 3 personnes ont réalisé un parcours de plus de 500 heures ;
- 2 personnes ont abandonné.

En termes de résultats :

- 2 personnes ont accédé à un emploi ;
- 1 personne a intégré une formation qualifiante ;
- 4 personnes sont prêtes à accéder à un emploi sur un projet professionnel bien défini.

**Le bilan intermédiaire de l'action arrêté au 29/05/2016** atteste qu'à 8 mois d'action, 22 stagiaires ont intégré l'action, soit un total de 6058 heures de formation et une utilisation de 81 % des heures disponibles.

Le bilan révèle un éventail très large des niveaux à l'entrée en formation : du grand débutant à l'oral et à l'écrit jusqu'à la remise à niveau pour l'entrée en formation qualifiante.

- 7 personnes sont sur un projet d'autonomie sociale ;
- 15 personnes sur un projet d'insertion professionnelle dont 7 sur des projets clairement identifiés.

Il ressort donc que la formation regroupe des personnes avec des différences de niveau linguistique et de projets d'insertion.

L'organisme, avec la mise en place de différents parcours linguistiques et ateliers, permet de répondre au plus près aux besoins des stagiaires.

Par ailleurs, certaines personnes rencontrent des freins périphériques que l'organisme doit prendre en compte en lien étroit avec le référent de parcours, ce qui nécessite un suivi individuel.

Par conséquent, il est proposé de renouveler l'action pour 11 mois soit du 1<sup>er</sup> octobre 2016 au 31 août 2017. La collectivité étudie la faisabilité du lancement d'un marché public concernant les actions linguistiques à destination des allocataires du RSA.

## PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il vous est proposé d'accorder une somme de 40.500,00 € correspondant au renouvellement 2016 de l'action suivante, selon la proposition énoncée dans le tableau ci-après :

Organisme	Période	Territoire des PI	Nombre de personnes	Montant de l'aide du Département 2016 Cofinancements Montant 2015	Dossier GSU Date CTD Projet
<b>Espace Pédagogie Formation France (E.P.F.F.)</b>  <u>Statut</u> : association  <u>Adresse</u> : 21, rue Roux de Brignoles 13006 Marseille  <u>Nom du Président</u> : M. Pierre Yves Berthoul Jacquin	01/10/2016 au 31/08/2017	Pôle 1 Marseille (1 <sup>er</sup> /5 <sup>ème</sup> /6 <sup>ème</sup> /7 <sup>ème</sup> arrondissements)	20 parcours	<b>40.500,00 €</b>  <b>Cofinancements :</b> Politique de la ville : 17.000,00 €  <b>Montant financé 2015/2016 :</b> 30.000,00 € pour 15 parcours	2016.6/69  INS-000580  01/07/2016  Renouvellement de la convention n° 2015.4/55 2015/2016

Le budget prévisionnel de l'action permet de financer :

- les dépenses de personnel à hauteur de 45.565,00 € soit 1.25 ETP de formateur référent, 0.25 ETP de coordination, et 0.06 ETP de temps administratif ;
- les frais de fonctionnement à hauteur de 11.935,00 € qui correspondent à des frais directs liés à l'action (locaux, le téléphone,...) ainsi qu'à des frais de siège.

L'action est cofinancée par la Politique de la Ville à hauteur de 17.000,00 € pour la formation de 26 personnes. Ce cofinancement permet de diversifier et mutualiser les ateliers, en précisant que seuls les BRSA bénéficient d'un suivi individuel.

## INCIDENCES FINANCIERES

En cas de décision favorable et conformément à la convention type action d'insertion prévue à cet effet, l'action sera financée sur les crédits de paiement de la manière suivante au titre de l'exercice 2016.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement CP
16013	1007136	Remise à niveau / préformation	Chapitre 017 Fonction 564 article 6574	<b>40.500,00 €</b>

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'Insertion Sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL